

# Transmettez à ceux qui ne vous ont jamais lâché.

**ASSUREZ LA PÉRENNITÉ  
DE VOTRE ENTREPRISE,  
TRANSMETTEZ-LA À VOS SALARIÉS.**

Pougnaud

The Good Company - RCS : 784 853 632 - CG Scop / Stéphanie Tétu - La Company

**lescop** UN AUTRE MODÈLE DE SOCIÉTÉ  
SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES

[jetransmettamesalaries.fr](http://jetransmettamesalaries.fr)

## INTERVIEW

### 3 questions à :

**Jacques DI STEFANO**, Président  
de la Fédération PACA & Corse SCOP BTP



« Dans les régions PACA et Corse, on comptabilise 80 entreprises du BTP répondant au format de Société Coopérative et Participative, soit près de 700 salariés. Une formule souvent oubliée lors des transmissions. »

#### QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES D'UNE SCOP ?

Tout d'abord, le statut coopératif est la seule forme de société permettant de proposer et d'intégrer les salariés dans la vie de l'entreprise : ceux-ci, en accédant au sociétariat, deviennent ainsi acteurs et parties prenantes de leur entreprise. Ils deviennent co-entrepreneurs. Une coopérative ne souhaitant pas développer le sociétariat se prive de la particularité de ce statut.

Par ailleurs, la forme Coopérative est régie par le principe « Un homme une voix » : ainsi, peu importe le nombre de parts détenues par un associé, sa voix ne comptera ni plus ni moins que celle d'un autre associé. Ce principe n'est pas de tout repos mais riche en partenariat, en échange et en construction de projets.

Le dirigeant d'une Coopérative, élu par les autres associés, est davantage protégé que le dirigeant d'une entreprise « classique ». En effet, il est assimilé par la loi à un salarié, peu importe qu'il soit lié par un contrat de travail à l'entreprise, ou qu'il soit rémunéré uniquement au titre de son mandat social. Cela implique

**Le fonctionnement et les objectifs d'une Scop restent les mêmes que ceux d'une entreprise classique : générer du bénéfice et perdurer dans le temps.**

notamment une protection sociale identique à celle d'un salarié, ou le versement d'allocations Pôle Emploi en cas de chômage.

Enfin, les bénéfices de l'entreprise sont partagés à la fois entre les associés, mais aussi entre les salariés, qui participent, par leur travail, à l'enrichissement de l'entreprise.

Outre ces principes, le fonctionnement et les objectifs d'une SCOP restent les mêmes que ceux d'une entreprise classique : générer du bénéfice et perdurer dans le temps.

#### EN QUOI CE MODÈLE EST INTÉRESSANT LORS D'UNE TRANSMISSION ?

Parmi les options de transmissions, la reprise de l'entreprise par les salariés en adoptant le statut coopératif assure la continuité du savoir-faire de l'entreprise, de la relation et du lien avec les partenaires et les clients. Généralement, ce projet est proposé lorsque les ou des salariés sont déjà présents dans l'entreprise depuis un certain temps : ils sont attachés à leur entreprise et à leurs emplois.

Une harmonie doit néanmoins exister entre les deux parties : d'une part les salariés, en constituant une équipe réfléchie avec à sa tête un responsable prêt à s'investir dans le rôle de dirigeant, et, d'autre part, un entrepreneur cédant disposé à accompagner cette équipe sur une durée convenue.

#### QUEL EST LE RÔLE DU DIRIGEANT CÉDANT DANS LE CADRE D'UNE TRANSMISSION ?

Ce rôle est variable selon la taille de l'entreprise. Le dirigeant cédant est souvent l'initia-

« Je travaille chez ATME en tant que conducteur de travaux depuis plusieurs années, et j'en suis le dirigeant depuis l'été 2019. C'est le départ à la retraite de l'ancienne dirigeante qui a été à l'origine de la transmission en coopérative. Elle souhaitait qu'ATME soit confiée à des personnes connaissant déjà bien l'entreprise, certains des salariés y étant présents depuis de très nombreuses années, mais également que les salariés puissent conserver leur emploi. Ce sont mes collègues de travail et futurs associés qui sont venus me solliciter pour reprendre la direction de l'entreprise, notamment parce que mon poste me permettait déjà de faire le lien entre les différentes équipes de l'entreprise. Selon moi, l'intérêt du statut SCOP est certain : il laisse plus de place au dialogue et implique davantage de solidarité entre ses membres. Je suis convaincu que la forme coopérative constitue l'avenir des entreprises. »

Benjamin **JAMET**,  
dirigeant de la SCOP ATME à Gap (05)

*Atme*  
Assistance Technique  
et Maintenance en Electricité

teur de cette option en se renseignant auprès des instances coopératives sur les solutions existantes tant techniques, administratives que financières. Il sonde et repère également les capacités parmi les salariés pour s'engager dans cette voie. Enfin, il organise, en compagnie des instances du mouvement coopératif, des réunions d'informations et de travail afin d'initier la transmission.

Lorsque la transmission est effective, il s'engage, comme il est d'usage dans toute transmission, à accompagner, sur une durée convenue entre les deux parties, la nouvelle équipe dirigeante.

Nous vous apportons des réponses personnalisées. ● **Contactez-nous !**

Fédération des SCOP du BTP  
64 bis rue de Monceau - 75008 PARIS  
[www.scopbtp.org](http://www.scopbtp.org)

Suivez-nous !   

